COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 JUIN 2014 - 18H00

Etaient présents :
Mesdames Marie Françoise Masseï, Lucette Ettori-Amaro, Marie Caroline Marsilj-Tomi, Marina Evangelisti, Aurélie Cirelli (Canzedda)
Messieurs Pascal Leccia (Maire), Paul Bernardi, Antoine Antona, François Frassati, Laurent Lucchesi,

Avaient donné pouvoir : Monsieur Rossi Camille à Monsieur Bernardi Paul,
Mademoiselle Marsilj Elodie à Monsieur Leccia Pascal,

Etaient absents : Madame Nathalie Léonetti, Monsieur François Jérôme Simonetti, Maryline Serpaggi, Mademoiselle Elodie Marsilj, Monsieur Camille Rossi.

Secrétaire de séance : Antoine Antona

Ouverture de séance à 18 H 00 par Mr le Maire

ORDRE DU JOUR

1. a) Approbation du Compte de gestion M14.M49 2013
   b) Approbation du Compte Administratif M14.M49 2014
   c) Approbation du Budget primitif M14.M49 2014

2. Tarification Eau et Assainissement de Cauro Village Année 2014

3. Tarification Assainissement Prunelli II – Prunelli Rocade
   a) 2ème semestre 2012
   b) 1er semestre 2013
   c) 2ème semestre 2013

Au préalable, Mr le Maire ouvre les travaux par la lecture de la lettre de démission en date du 23 juin 2014, de Mme Nathalie Léonetti, conseillère municipale d'opposition.
La dite lettre a été transmise par Mr le Maire à Mr le Préfet qui, en retour, doit nous indiquer le nom de la personne qui, compte-tenu de la parité, doit remplacer Mme Léonetti.

Le Maire précise qu'une omission sur l'ordre du jour du conseil du 26 avril l'oblige à représenter dans l'ordre, l'ensemble des documents budgétaires.

1. Approbation du Compte de gestion M14.M49 2013
Approbation du Compte Administratif M14.M49 2014
Approbation du Budget primitif M14.M49 2014

a) Approbation du Compte de gestion M14.M49 2013

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, Il doit être voté préalablement au compte administratif,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Maire propose de passer au vote :

12 Pour - 2 Absents

b) Approbation du Compte Administratif M14.M49 2014

Le Maire donne lecture au conseil municipal, du compte administratif de la commune pour l'exercice 2013, M14 et M49,

le conseil municipal approuve, à l'unanimité des Membres Présents, le compte administratif de la commune, pour l'exercice 2013, M14 et M49, conformément aux documents annexés à la présente délibération,

12 Pour - 2 Absents

c) Approbation du Budget primitif M14.M49 2014

Mr le Maire procède à un historique reprenant les points les plus importants abordés lors de l'élaboration de ce budget et insiste notamment sur la rigueur budgétaire imposée par une baisse notable des dotations de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif M14 de l'exercice 2013 ce jour, constatant que le compte administratif présente :

- un excédant d'exploitation de 368 896.83 €

- un excédant d'investissement de 73 569.36 €

Décide, à l'unanimité des membres présents soit 12 voix d'affecter la somme de 100 000 euros au chapitre 1068

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif M49 de l'exercice 2013 ce jour, constatant que le compte administratif présente :

- un déficit d'exploitation de - 71 431.56 €

- un déficit d'investissement de - 42 342.68 €

Délibère et décide à l'unanimité des Membres Présents, d'affecter les résultats d'exploitation M49 de l'exercice 2013, de la manière suivante :

- Affectation du déficit global d'exploitation de -71 431.56 € au compte D 002

- Affectation du déficit global d'investissement de - 42 342.68 € au compte D 001

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de Budget Primitif du budget général (M14) de la commune pour l'exercice 2014.

Le Budget Primitif du budget général (M14) de la commune pour l'exercice 2014 s'équilibre en recettes et en dépenses conformément à la balance ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	796 837.00 €	796 837.00 €
FONCTIONNEMENT	1 178 871.00 €	1 178 871.00 €
TOTAL	1 975 708.00 €	1 975 708.00 €

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de Budget Primitif du budget annexe (M49) de la commune pour l'exercice 2014.

Le Budget Primitif du budget annexe (M49) de la commune pour l'exercice 2014 s'équilibre en recettes et en dépenses conformément à la balance ci-dessous :

	DEPENSES	**RECETTES**
INVESTISSEMENT	91 629 €	91 629 €
FONCTIONNEMENT	356 900 €	356.900 €
TOTAL	**448 529 €**	**448 529 €**

Au terme de son exposé, Mr le Maire propose de passer au vote :

12 Pour - 2 Absents

2. Tarification Eau et Assainissement de Cauro Village Année 2014

Compte tenu du contexte de déficit budgétaire actuel de la Commune, Mr le Maire propose que désormais le tarif d'abonnement actuellement fixé à 40 euros l'année soit augmenté à 50 euros l'année, soit une augmentation de 10 euros annuel.

Concernant la consommation d'eau, Mr le Maire propose que le M^3 d'eau actuellement à 0,90 cents passe à 1 euro le M^3. Ce tarif est nettement inférieur de la tarification environnante.

Ces différentes propositions sont soumises au vote par Mr le Maire :

11 Pour - 1 Contre - 2 Absents

Mme Marie caroline Marsilj-Tomi a voté contre l'augmentation du tarif de l'eau pour le village. Elle a argumenté son vote en évoquant le fait qu'il était prématuré d'augmenter l'eau 3 mois après l'élection, qu'il était en un premier temps souhaitable que tout le village soit pourvu d'un compteur, que les forfaits octroyés à certains pour une faible somme soient augmentés et que les administrés qui jusqu'à présent ne payaient pas aient les mêmes obligations que l'ensemble de la population.

3. Tarification Assainissement Prunelli II – Prunelli Rocade (2ème semestre 2012) (1er semestre 2013) (2ème semestre 2013)

En préambule, Mr le Maire indique qu'une somme de 72.854,84 euros représentant un an et demi de facturation d'assainissement non régularisée à ce jour (2ème semestre 2012, 1er semestre 2013 et 2ème semestre 2013) ont été présentés par la société Kyrnolia à la Mairie de CAURO, courant avril 2014.

La commune, mise dans l'obligation de régulariser une situation dont elle hérite de longue date, a mis au point un échelonnement qui lui permettra sur le moyen terme d'épurer la facturation ancienne. Cette facturation constitue un premier pas vers une normalisation de celle-ci.

Mr le Maire propose de passer au vote :

12 Pour - 2 Absents

TARIFICATION ASSAINISSEMENT PRUNELLI

a) 2ème semestre 2012 P2 et Rocade

Calculé sur la facturation reçue de KYRNOLIA FERMIER du SIVOM de la Rive Sud

Abonnement assainissement	65,7225
Consommation part distributeur	0,6001
Consommation part collective	0,4573
Agence de l'eau (modernisation réseaux)	0,15
Abonnement divers (forfait)	4,50 euros

b) 1er semestre 2013 P2 et Rocade

Calculé sur la facturation reçue de KYRNOLIA FERMIER du SIVOM de la Rive Sud

Abonnement assainissement	66,6195
Consommation part distributeur	0,6083
Consommation part collective	0,4573
Agence de l'eau (modernisation réseaux)	0,15
Abonnement divers (forfait)	4,50 euros

c) 2ème semestre 2013 P2 et Rocade

Calculé sur la facturation reçue de KYRNOLIA FERMIER du SIVOM de la Rive Sud

Abonnement assainissement	66,999
Consommation part distributeur	0,6117
Consommation part collective	0,4573
Agence de l'eau (modernisation réseaux)	0,15
Abonnement divers (forfait)	4,50 euros

Mr le Maire propose de passer au vote pour la tarification d'Assainissement de Prunelli II et Rocade

a) **12 pour 2 absents**
b) **12 pour 2 absents**
c) **12 pour 2 absents**

❖

19H45 Fin du Conseil Municipal

La séance est levée.

Pascal LECCIA	Marina EVANGELISTI	François FRASSATI
Paul BERNARDI	Aurélie CANZEDDA	Elodie MARSILJ
Marie-Caroline MARSILJ-TOMI	Laurent LUCCHESI	Nathalie LEONETTI *démissionnaire*
Camille ROSSI	Antoine ANTONA	Maryline SERPAGGI
Marie-Françoise MASSEI	Lucette AMARO	François Jérôme SIMONETTI